

BARÈME DES HONORAIRES de Mme Christine BACLES

VENTE - Immobilier d'habitation

| Prix Net Vendeur | Honoraires TTC |
|-------------------------|-----------------------|
| < à 200 000 € | 5,5% TTC |
| 200 001 € à 300 000 € | 5% TTC |
| 300 001 € à 400 000 € | 4,5% TTC |
| > à 400 000 € | 4 % TTC |

LOCATION - Immobilier d'habitation

| Forfait Location TTC |
|--|
| Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier |
| 1 mois de Loyer Hors Charges + |
| Indice Alur au m ² suivant la zone concernée* |

Remarque : L'Agent n'est pas habilité à rédiger le bail ni l'état des lieux.

Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

- 1/ La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50% du montant total des honoraires.
- 2/ Le montant des honoraires à la charge du locataire ne peut dépasser les seuils du tableau ci-dessous.
- 3/ Le montant à la charge du bailleur correspond à la somme restante
(Total des Honoraires - Honoraires à la charge du locataire)

| Zones* | Très tendue | Tendue | Reste du territoire |
|------------------------------|--------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Montant maximum TTC** | 10,80 € / m ² | 9,00 € / m ² | 7,20 € / m ² |

*Zones définies par le décret du 01/08/2014

**Montants maximum légaux déduction faite de 10% au titre de la non rédaction du bail de location par ImmoForfait.

Les honoraires seront dus à la signature du bail de location et directement payés par le(s) locataires et le(s) bailleurs

www.immoforfait.fr

BARÈME DES HONORAIRES de Mme Christine BACLES

VENTE - Immobilier commercial et d'entreprise

| Prix Net Vendeur | Honoraires TTC |
|-----------------------|----------------|
| < à 100 000 € | 10 000 € |
| 100 001 € à 200 000 € | 13 000 € |
| 200 001 € à 300 000 € | 20 000 € |
| 300 001 € à 500 000 € | 30 000 € |
| > à 500 000 € | 6 % |

LOCATION - Immobilier commercial et d'entreprise

| Forfait Location TTC |
|--|
| Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier |
| 12% TTC du montant total des loyers des 3 premières années (1 ^{ère} période triennale) |

Remarque : L'Agent n'est pas habilité à rédiger le bail commercial ni l'état des lieux.

Les honoraires seront dus à la signature du bail et directement payés par l'intéressé

www.immoforfait.fr